

Lyon, 20 décembre 2022

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE****Les mobiliers urbains publicitaires du contrat Métropole de Lyon – JCDecaux  
seront éteints de 1h à 6h du matin à partir du 21 décembre 2022  
sur l'ensemble du territoire**

Dans le contexte de crise et de mobilisation pour la sobriété énergétique dans les territoires, la Métropole de Lyon et l'entreprise JCDecaux se mobilisent pour participer à l'effort collectif de réduction de la consommation énergétique. À partir de ce mercredi 21 décembre, l'ensemble des publicités lumineuses supportées par du mobilier urbain dans le cadre du contrat entre JCDecaux et la Métropole de Lyon seront donc éteintes entre 1h et 6h du matin.

Le 6 octobre dernier, le décret relatif à l'extinction entre 1h et 6h du matin des publicités et enseignes lumineuses a été publié au journal officiel. Il s'applique notamment aux publicités lumineuses supportées par le mobilier urbain, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023, le temps d'équiper ces mobiliers en systèmes d'extinction. Les mobiliers urbains, avec leurs services déployés et opérés sur le territoire de la Métropole de Lyon, étant d'ores et déjà équipés de ces technologies, JCDecaux procédera à leur extinction de 1h à 6h du matin à compter du 21 décembre 2022, anticipant de près d'un semestre l'application du décret gouvernemental. 2 240 mobiliers urbains sont concernés : 1 600 abris voyageurs publicitaires et 640 Mobiliers Urbains d'Information. Cette décision fait suite à une rencontre entre Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon et Jean-Charles Decaux, Président du Directoire et Co-Directeur Général de JCDecaux.

**Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon**, a déclaré : « *L'extinction des mobiliers urbains est une mesure concrète du plan global de sobriété énergétique de la Métropole de Lyon. Elle contribuera à diminuer notre consommation énergétique, et ainsi limiter le recours aux énergies fossiles et le risque de coupures d'électricité pour les habitants et les entreprises* ».

**Jean-Charles Decaux, Président du Directoire et Co-Directeur Général de JCDecaux**, a déclaré : « *Par cette décision concertée, JCDecaux contribue pleinement aux mesures de sobriété décidées par la Métropole de Lyon et ses communes. Elle reflète l'engagement de notre entreprise, premier employeur de son activité en France et dans la Métropole, sur une terre d'innovation historique pour JCDecaux : Lyon fut la première ville qui adopta le mobilier urbain publicitaire en 1964 et le premier système de vélos en libre-service de grande ampleur avec Vélo'v en 2005.* »

**Contacts Presse :**JCDecaux : [clementine.prat@jcdecaux.com](mailto:clementine.prat@jcdecaux.com) 06 60 33 00 15Métropole de Lyon : [rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com) 06 98 51 59 94